

Conseil d'École Extraordinaire pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée des classes

Etablissements concernés :
Ecole Elémentaire des Buis et Ecole Maternelle

St-Gengoux-le-Nal, le 26 /03 / 2014

Ordre du jour :

1. Présentation des futurs emplois du temps
2. Vote pour validation des emplois du temps
3. Réflexions sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
4. Réponses aux questions diverses

Ouverture de séance à 17h45

<u>Présents</u> :	
Enseignants : Mme SOTO (directrice école maternelle + GS) Mme GAUDILLERE (enseignante maternelle PS) Mme GONNOT (enseignante maternelle MS) Mme JACOB (directrice école élémentaire + CM2) Mme DELORME (enseignante élémentaire CP) Mme BRUNEAU (enseignante élémentaire CE1) Mme LAPORTE (enseignante élémentaire CE2) Mr RONDIER (enseignant élémentaire CM1)	Parents d'élèves : Mme SOUCELIER (titulaire GS) Mme MASSIN (titulaire PS et CE1) Mme VERDOT (suppléante MS et titulaire CE2) Mr CESSOT (titulaire CP) Mr BRET (titulaire CM2) Mme LAMY (suppléante CP) Mme BLANCHEDEAU (suppléante CE1) Mme GALLE (suppléante CE2) Mr TERRIER (suppléant CM1) Mme COUFLEAU (suppléante CM2)
DDEN : Mme DUBOIS (suppléante)	<u>Excusés :</u> Mme BOUILLIN (DDEN maternelle) , Mme PETITET (DDEN élémentaire) , Mme ROY (titulaire MS), Mme LEMINE-GALERON (titulaire CM1)
<u>Absent non excusé</u> : Mr Prudon (S.I.V.O.S. des écoles maternelle et élémentaire)	

1. Présentation des emplois du temps

Rappel :

TAP : Temps d'Activités Périscolaires, dispensés par des intervenants, prise en charge financière et encadrement par le SIVOS, participation de l'enfant non obligatoire.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires, dispensées par les enseignants en groupes restreints et avec l'accord des parents de l'enfant.

Les APC de l'école élémentaire se dérouleront les mardi et jeudi de 13h00 à 13h45.

Les emplois du temps présentés à ce conseil d'école ont déjà été validé par le comité de pilotage.

Ecole maternelle

Il y aura 2 emplois du temps différents.

Afin de préserver les plus petits, les TAP de Petite Section sont positionnés en fin de matinée. Ceci les préparera tranquillement au repas et au repos de début d'après-midi.

Les classes de Moyenne et Grande Section auront leurs TAP en tout début d'après-midi.

La durée de ces TAP a été fixé à 45 minutes afin de capter au maximum l'attention des enfants et leur participation. Il y aura 4 séances par semaine.

Le choix des horaires décalés permettra de gérer au mieux la salle ou le lieu des activités mais facilitera aussi l'accueil d'intervenants sur 2 plages différentes (une seule personne pour l'ensemble des sections).

Ecole élémentaire

La durée d'une séance de TAP a été fixée à 1h30, ceci permettra d'organiser des activités plus longues et envisager des déplacements.

2 séances hebdomadaires programmées les mardi et jeudi de 15h15 à 16h45.

2. Vote pour validation des emplois du temps proposés

Ecole maternelle

Cet emploi du temps est validé à l'unanimité (7 /7).

Ecole élémentaire

Cet emploi du temps est validé à l'unanimité (11 /11).

3. Présentation des réflexions sur les Temps d'Activités Périscolaires

En l'absence de représentant du SIVOS , les réflexions en cours sont seulement évoquées sans autre avancée.

Il est rappelé que les Compte-rendus du Comité de Pilotage sont affichés sur les panneaux des écoles.

Il est acquis qu'il y aura 5 groupes d'enfants en maternelle et 7 groupes en élémentaire pour chaque séance de TAP .

4. Réponses aux questions diverses

Nota : les réponses concernant les TAP sont données par le corps enseignant et ne sont que des transcriptions par rapport au dernier Comité de Pilotage. Le SIVOS se réservant le droit de faire toute remarque.

- Compétences du personnel durant les TAP ? (réponse suivant CR pilotage n°5)

Il y aura toujours 1 encadrant par groupe. Ce personnel aura la formation minimum légale soit : BAFA ou CAP Petite Enfance.

L'intervenant n'aura jamais seul la charge d'un groupe, il sera toujours accompagné d'un encadrant.

- Horaires de rentrées scolaires ?

Ci-joint les différents emplois du temps.

- Y-aura-t-il des TAP en classe et comment ?

Cette question est reporté au prochain Conseil d'école.

Fin de séance à 18h35

Signature du secrétaire de séance

Signature de la Directrice de l'école maternelle

Signature de la Directrice de l'école élémentaire

Emplois du temps validés pour l'école maternelle

MATERNELLE petite section					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40
Cours matin	08h40 10h55	08h40 10h55	08h40 11h40	08h40 10h55	08h40 10h55
TAP	10h55 11h40	10h55 11h40		10h55 11h40	10h55 11h40
	Pause méridienne			Pause méridienne	
Accueil	13h25 13h35	13h25 13h35		13h25 13h35	13h25 13h35
Cours après midi	13h35 16h35	13h35 16h35		13h35 16h35	13h35 16h35

MATERNELLE moyenne + grande section					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40	08h30 08h40
Cours matin	08h40 11h40	08h40 11h40	08h40 11h40	08h40 11h40	08h40 11h40
	Pause méridienne			Pause méridienne	
TAP	13h25 14h10	13h25 14h10		13h25 14h10	13h25 14h10
Accueil	14h10 14h20	14h10 14h20		14h10 14h20	14h10 14h20
Cours après midi	14h20 16h35	14h20 16h35		14h20 16h35	14h20 16h35

Emploi du temps validé pour l'école élémentaire

ELEMENTAIRE					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil	08h20 08h30	08h20 08h30	08h20 08h30	08h20 08h30	08h20 08h30
Cours matin	08h30 11h30	08h30 11h30	08h30 11h30	08h30 11h30	08h30 11h30
	Pause méridienne			Pause méridienne	
Accueil	13h35 13h45	13h35 13h45		13h35 13h45	13h35 13h45
Cours après midi	13h45	13h45 15h15		13h45	13h45 15h15
TAP	16H45	15h15 16h45		16H45	15h15 16h45